

Protocole de recrutement

Ce document est proposé

par l'**Association Une Vie**

à **Judaïsme en Mouvement**,

dans le cadre du

Plan de prévention des violences sexuelles

et de protection des mineurs.



MODÈLE

PROTOCOLE DE RECRUTEMENT

Certaines dispositions présentées dans ce document reposent sur des projets de textes visant notamment à généraliser le contrôle d'honorabilité à l'ensemble des acteurs intervenant auprès des mineurs. À la date de rédaction de ce document, ces dispositions ne sont pas encore en vigueur, mais leur adoption est attendue dans les prochains mois.

1. Objet et périmètre

Ce protocole vise à sécuriser le recrutement et l'intégration de toute personne appelée à intervenir auprès de mineurs, afin de prévenir l'accès des enfants à des personnes présentant un risque, et de tracer les vérifications effectuées.

Il s'applique aux salariés, bénévoles, animateurs, enseignants, rabbins, stagiaires, volontaires et intervenants extérieurs, réguliers ou ponctuels, au contact des mineurs dans le cadre des activités communautaires.

Principe directeur : aucune personne n'intervient auprès de mineurs sans que les vérifications prévues aient été effectuées et tracées, **avant le début de l'activité**. Les vérifications sont tenues à jour.

2. Les étapes

1. **Définir le besoin et la fonction**, en précisant si elle implique un contact avec des mineurs et à quel degré (encadrement, nuitées, activités en petit comité).
2. **Annoncer le cadre dès l'offre ou la sollicitation** : « JEM mène une politique de prévention des violences sexuelles. À ce titre, un contrôle d'honorabilité annuel et la signature annuelle d'une *Charte de l'adulte bienveillant* sont requis. »
3. **Conduire un entretien structuré** : parcours, motivations, compréhension du cadre de bientraitance, réactions à des situations concrètes, dépistage de la congruence émotionnelle avec les enfants (voir plus bas).
4. **Prendre des références** auprès de précédents employeurs ou structures d'accueil, en particulier pour les fonctions au contact de mineurs.
5. **Procéder aux vérifications d'honorabilité** avant la prise de fonction.
6. **Faire signer les engagements** : charte de l'adulte bientraitant, règlement intérieur, prise de connaissance des protocoles.
7. **Prévoir une période d'observation** et un accompagnement de début de fonction.
8. **Intégrer et former** : information sur les circuits de signalement, inscription au plan de formation.
9. **Tracer l'ensemble** dans un registre sécurisé (RGPD), et planifier la réactualisation périodique des vérifications.

3. Les vérifications d'honorabilité

Selon le cadre applicable, les vérifications mobilisent :

- le bulletin n°2 du casier judiciaire (absence de condamnations incompatibles),
- le fichier judiciaire national automatisé des auteurs d'infractions sexuelles ou violentes (FIJAISV).

4. Points de vigilance

- Ne pas recruter dans l'urgence sans avoir effectué les vérifications.
- Ne pas se limiter à un contrôle au moment de l'embauche : réactualiser périodiquement.
- Ne pas négliger les bénévoles et intervenants ponctuels, souvent au contact direct des enfants.
- Traiter les données d'honorabilité de manière strictement confidentielle et sécurisée.
- Respecter le cadre établi, quelle que soit la situation, quelle que soit la personne.

Exemple de questions dont il est possible de s'inspirer pour **dépister la congruence émotionnelle d'un adulte avec les enfants** :

- Vous sentez-vous plus proche des enfants que des adultes ?
- Vous amusez-vous davantage avec les enfants qu'avec les adultes ?
- Avez-vous l'impression d'être un enfant quand vous êtes parmi des enfants ?
- Auriez-vous aimé ne jamais grandir et rester enfant ? Ou être enfant à nouveau ?
- Aimez-vous vous promener dans un magasin de jouets ?
- Avez-vous des amis qui sont des enfants ?

Récapitulatif indicatif par profil

Profil	Références	Certificat d'honorabilité (ou équivalent)	Charte
Salarié au contact de mineurs	Oui	Oui	Oui
Animateur / encadrant de séjour	Oui	Oui	Oui
Enseignant Talmud Torah	Oui	Oui	Oui
Bénévole régulier au contact de mineurs (y compris parents)	Recommandé	Oui	Oui
Intervenant extérieur ponctuel au contact de mineurs (y compris parents)	Selon la mission	Oui	Oui
Intervenant extérieur ponctuel qui ne sera pas au contact de mineurs	Non	Non	Non

Tableau indicatif, à confirmer par le conseil juridique et selon la nature exacte de chaque accueil.

Protection des données. Les informations d'honorabilité sont sensibles. Leur recueil, leur accès et leur conservation obéissent au RGPD : accès restreint aux personnes habilitées, durée de conservation limitée, sécurité des supports. La conformité du dispositif doit être validée par le conseil juridique de JEM.